

Pieri®Kaolor FR 3000

Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou chaux (cat B)

DESRIPTIF

Pieri®Kaolor FR 3000 est un pigment rouge destiné à la coloration des bétons de tranchées pour fibre optique.

Pieri®Kaolor FR 3000 est conforme aux critères de la catégorie B requis par la norme NF EN 12878 – « Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou de chaux ».

BÉNÉFICES

- Fiche de sécurité sans aucune phrase de risque ni pictogramme de sécurité sur le produit final, suivant réglementation CLP du 01/06/2015.
- L'usine de GCP Larnaud (39) est certifiée par le CERIB pour le marquage CE des pigments avec le Certificat de Contrôle de Production en Usine n° : 1164-CPR-PG002.

DOMAINES D'APPLICATION

- Béton de tranchées pour fibre optique.

INFORMATIONS INDICATIVES**Densité apparente**

0,700

Densité apparente 0,7 g/cm3 environ.

MODE D'EMPLOI

- Les pigments doivent être préférentiellement introduits en malaxeur au début de la séquence de malaxage, via le skip ou le tapis afin d'assurer un malaxage à sec qui facilite leur dispersion.
- Il est également possible de les introduire dans le camion toupie vide, et de malaxer à vitesse rapide au moins 10 minutes lorsque le camion est rempli.
- L'utilisation en mortier, chape ou autres liants sans gravillon et où l'attrition des constituants est faible, doit faire l'objet d'une vérification.
- L'ajout dans le camion toupie déjà chargé en béton n'est pas recommandée.
- Dans tous les cas il est nécessaire de vérifier que les conditions de malaxage et de formules bétons permettent une bonne dispersion des pigments.

Recommandations :

- Plusieurs paramètres peuvent impacter la teinte, il est recommandé de faire des essais préalables.
- Les couleurs du ciment, des fillers et des éléments fins du sable (d'un diamètre inférieur à 0,2 mm) sont déterminantes pour la teinte finale.
- Après calage de la teinte, toutes les proportions des constituants de la formule béton doivent être strictement respectées.
- A jeune âge, les bétons et mortiers colorés doivent être stockés sous abri.

Dosage :

- Peut être dosé entre 0,50 et 6,00 % du poids de ciment.
- Des essais préalables devront toujours être réalisés.

Conditionnement :

Sac soluble de 1, 4 ou 5 kg sur-emballé

PRÉCAUTIONS

- Le produit ne se dégrade pas dans le temps, sous réserve d'être conservé en emballage d'origine fermé.
- Le stockage des pigments doit se faire à l'abri du gel, de la pluie et de l'humidité.
- Le gel peut rendre cassants les sacs solubles et affecter leur dissolution.

Pieri® Kaolor FR 3000

Pigments de coloration des matériaux de construction à base de ciment et/ou chaux (cat B)

SÉCURITÉ

Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.
Avant toute utilisation, consulter la fiche de données de sécurité.